

Successions des parents le mari de ma soeur a t'il droit!

Par nomade, le 21/10/2014 à 18:09

Bonjour,

Nos parents sont décédés et nous étions trois moi même le garçon et deux filles, une de mes sœurs est décédé il y a cinq ans elle avait trois filles et un mari.

Les filles doivent toucher la part de leur mère, mais le mari a t'il droit a quelque chose ?

Par Visiteur, le 24/10/2014 à 11:08

Bonjour,

il a droit à sa part sur ce qui a été "gagné/acheté" par le couple.